

SUJET D'ÉTUDE

# Démocratie et précarité alimentaire

2023-2024

Conseil de Développement  
de la Métropole du Grand Paris



**CODEV**  
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

# REMERCIEMENTS

Les membres du groupe de travail remercient chaleureusement l'ensemble des personnes auditionnées pour leur temps et leur disponibilité.

Yoan Hubert, membre du collège des personnalités qualifiées et coordinateur du groupe de travail, remercie l'ensemble des membres du Conseil de Développement (CoDev) pour leur participation dynamique à ce groupe de travail.

Le secrétariat du CoDev ainsi que le coordinateur du groupe de travail, remercient le Pôle Nature, Biodiversité et Agriculture, en particulier Laurène Colonge, chargée de mission Agriculture et Plan Alimentaire Métropolitain, de la Direction de l'Environnement de l'Eau et du Climat, de la Métropole du Grand Paris pour leur disponibilité et les échanges constants avec les membres.

## LISTE DES MEMBRES AYANT ACTIVEMENT PARTICIPÉS

**Christine Azankpo**  
Vice-présidente du CoDev  
Membre habitante

**Christine Aubry**  
Personnalité qualifiée

**Marie-Hélène Bertier**  
Membre habitante

**Rabah Bouraya**  
Membre habitant

**Sonia Coly**  
Membre habitante

**Jérémy Créac'h**  
Membre habitant

**Marie-Claire Hanimyan**  
Membre habitante

**Yohan Hubert**  
Coordinateur - personnalité  
qualifiée

**Fema Jankovic**  
Membre habitante

**Sonia Jerrari**  
Membre habitante

**Monique Krieguer**  
Membre habitante

**Catherine Lion**  
Personnalité qualifiée

**Marine Magniez**  
Personnalité qualifiée

**Carine Nogues**  
Membre habitante

**Daniel Parvery**  
Membre habitant

**Robert Spizzichino**  
Personnalité qualifiée

**Martine Tamier**  
Membre habitant

**Salimatou Traoré**  
Membre habitante

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Méthodologie</b>	<b>2</b>
<b>2. Contexte et grandes orientations du rapport</b>	<b>3</b>
<b>3. Rappel des dix mesures phares du Plan Alimentaire Métropolitain</b>	<b>4</b>
<b>4. Recommandations</b>	<b>5</b>
1. Faire de l'éducation à l'alimentation une priorité de l'action métropolitaine	
2. Impulser l'accès à l'éducation alimentaire par la restauration collective	
3. Inciter à la création de groupements d'achats citoyens	
4. Créer un centre de ressources et d'animation métropolitain	
5. Organiser une coordination autour de la précarité alimentaire étudiante	
6. Faciliter l'accès à des produits sains et de qualité pour tous	
7. Développer les jardins partagés et familiaux	
8. Développer l'agriculture urbaine comme soutien à l'éducation alimentaire	
9. Placer la MGP en coordinatrice des Plans Alimentaires Territoriaux	
10. Inciter à de la représentation habitante au sein des Plans Alimentaires Territoriaux	
<b>5. Proposition d'expérimentations</b>	<b>15</b>
1. Créer un outil d'aide à la décision pour le recensement des initiatives	
2. Mettre en place un programme métropolitain de valorisation des projets de fermes municipales biologiques et solidaires	
3. Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles urbaines	
4. Un Festival métropolitain sur le thème de l'alimentation	
5. Déployer des plateformes d'approvisionnement de la restauration scolaire sur le territoire métropolitain	
6. Valoriser ou inciter à former les cuisiniers des cantines scolaires	
7. Promotion et diffusion du Plan Alimentaire Métropolitain	
<b>6. Conclusion</b>	<b>17</b>

# 1. MÉTHODOLOGIE

**Rappel** : Ce rapport vise à proposer des approfondissements au Plan Alimentaire Métropolitain (PAM). Ce groupe de travail a été organisé dans la continuité d'un premier groupe de travail portant sur les Coopérations pour une Alimentation Saine, Durable et Accessible à tous (CASDA), dont un premier rapport avait été présenté en 2023 au conseil métropolitain.

Ces travaux sont la conséquence d'une auto-saisine du CoDev sur les coopérations alimentaires, visant à contribuer à l'élaboration du PAM et plus spécifiquement sur le diagnostic. L'objectif de cette deuxième session était d'approfondir les pistes mises en avant par le CoDev lors de la première session du groupe.

Les membres du CoDev ont alors choisi de concentrer leurs travaux sur la démocratie et la précarité alimentaire pour accompagner l'élaboration du PAM par les services de la Métropole du Grand Paris. Les membres du CoDev ont donc été réunis dans deux groupes de travail successifs depuis 2022 en s'appuyant sur les temporalités des politiques publiques. Cette auto-saisine a permis au CoDev de donner un avis dynamique, les membres s'adaptant aux contraintes de l'administration et de l'agenda public, avec un premier avis et des recommandations en amont du projet du PAM, puis des recommandations supplémentaires pendant la construction du projet, et enfin, un suivi de l'élaboration du plan.

## Organisation du GT Alimentation 2 :

Deux réunions préparatoires ont été organisées en juillet et septembre 2023 afin de cadrer la thématique, de choisir un coordinateur, de donner les grandes pistes pour les auditions, et enfin pour faire un point sur l'élaboration du PAM par les services de la Métropole du Grand Paris.

Le GT Alimentation 2, coordonné par Yohan HUBERT, personnalité qualifiée, a donné lieu à 9 réunions entre octobre 2023 et avril 2024, avec l'appui d'Alexandre FAURE, secrétaire délégué du CoDev, d'Anaëlle MOTTA, chargée de mission au CoDev et Camille Lecler, stagiaire au CoDev. Le secrétariat a fait la synthèse des recommandations, et mis en forme le rapport avant de le faire valider par le coordinateur, les membres du groupe de travail, et le bureau du CoDev.

## 9 auditions ont été réalisées :

- Doudja Kabèche, enseignante et chercheuse en science de gestion à AgroParisTech, dans le Département de Sciences économiques, sociales et de gestion et chercheuse à l'UMR SADAPT de l'INRAe ;
- Huguette Boissonat, responsable du département santé d'ATD Quart Monde ;
- Marc Alphanéry, référent Agriculture et alimentation durable au sein du Laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Dominique Picard, de l'association CARMA (Coopération pour une Ambition Agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir) ;
- Sophie Lochet, responsable de projet à l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) ;
- Vigdis Gosset, Coordinatrice Technique Sécurité Alimentaire Moyens d'Existence à Action contre la Faim (ACF) ;
- Laurène Colonge, Chargée de Mission Agriculture et Plan Alimentaire Métropolitain (PAM) à la Direction de l'Environnement, de l'Eau et du Climat (DEEC), à la Métropole du Grand Paris (MGP) ;

- François Gras, Président de la Banque Alimentaire d'Ile-de-France ;
- Laurence Champier, Présidente de la Fédération des Banques Alimentaires.

Au cours des auditions, les invités avaient une grande liberté pour aborder les sujets du GT en fonction de leurs travaux et de leurs expertises.

Le déroulé de chaque audition était le suivant : un propos introductif par le coordinateur et le secrétariat du CoDev, une présentation de l'invité, puis une séance de questions-réponses avec les membres.

---

## 2. CONTEXTE ET GRANDES ORIENTATIONS DU RAPPORT

Depuis 2022, la Métropole du Grand Paris élabore le Plan Alimentaire Métropolitain (PAM) dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) voté en 2018. Le Conseil de Développement s'est auto-saisi de la question alimentaire en s'intéressant tout d'abord aux coopérations territoriales. Ce sujet est devenu l'un des axes majeurs du PAM.

Lors de la première phase de diagnostic, le service de la Métropole, s'est appuyé sur les recommandations faites par le CoDev dans le cadre du premier groupe de travail CASDA (Coopérations pour une Alimentation Saine, Durable et Accessible à tous). Lors de la deuxième phase de mobilisation et de concertation, les membres du CoDev ont été invités à participer à des ateliers aux côtés des acteurs du territoire. Cet ensemble de relations entre les membres du CoDev, les services de la Métropole du Grand Paris et les acteurs de l'alimentation a favorisé l'émergence d'un projet de PAM fondé en partie sur l'animation des coopérations alimentaires métropolitaines.

Ce second rapport s'intéresse plus précisément à deux sujets : la précarité et la démocratie alimentaires. Il a pour objectif de contribuer à la troisième phase d'élaboration du PAM,

concernant les mesures phares présentées en conseil métropolitain. Les membres du CoDev interviennent en amont du vote de la stratégie et du plan d'action qui devrait avoir lieu à la fin de l'année 2024.

Ainsi, au cours des réunions du GT Alimentation 2, une réflexion collective sur les notions de démocratie et de précarité alimentaire a eu lieu, et tout particulièrement concernant l'accès à l'alimentation, en prenant notamment en compte la problématique du pouvoir d'achat. Les membres du CoDev soulignent que les métropolitains doivent pouvoir se nourrir convenablement avec une alimentation saine quels que soient leurs revenus et leurs ressources.

Afin de permettre à chaque métropolitain de bien manger malgré un pouvoir d'achat affecté par l'inflation, les membres du CoDev préconisent une action forte de la part des autorités publiques et notamment des collectivités territoriales pour **éduquer, informer et sensibiliser**. Pour faire des choix alimentaires sains, durables, et accessibles, la seule existence d'une offre ne suffit pas, il faut que celle-ci soit connue de tous.

Ce nécessaire travail d'acculturation est au fondement du concept de démocratie alimentaire.

De manière générale, pour que les actions en faveur de la démocratie alimentaire soient effectives, les métropolitains doivent pouvoir s'exprimer sur leurs besoins et leurs attentes et ainsi participer davantage aux processus de décision, et à l'animation des coopérations alimentaires. Il faudrait, par exemple, que les métropolitains puissent avoir leur mot à dire en tant qu'habitants sur l'approvisionnement du territoire. Cela implique la création et l'entretien de liens plus forts entre les métropolitains et l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Cela permettrait également de renforcer les savoirs des métropolitains sur les différentes formes d'agriculture et ainsi permettre de se connecter davantage avec le vivant.

Concernant le volet précarité alimentaire, deux types de précarité ont été distingués : celle de l'urgence et celle plus structurelle induite par l'augmentation de la pauvreté. Les membres du CoDev rappellent que la précarité alimentaire n'est qu'un aspect de la précarité en général, et que de ce fait, elle ne peut pas être traitée isolément mais bien transversalement dans le cadre de politiques publiques de résorption de la pauvreté. Ainsi, pour résoudre durablement la problématique de la précarité alimentaire, il faudrait impérativement traiter l'ensemble des questions relatives à la précarité au sein de notre société.

Les membres du CoDev pensent que les actions inscrites dans le cadre du Plan Alimentaire Métropolitain constituent l'une des pierres de cet édifice.

## 3. RAPPEL DES DIX MESURES PHARES DU PLAN ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAIN

**Mesure n°1** : Programme "Cantines Engagées pour la transition alimentaire"

**Mesure n°2** : Plateforme mutualisée de mise en relation entre acteurs et producteurs pour les approvisionnements locaux dans la restauration collective

**Mesure n°3** : Plan de soutien à une alimentation de qualité accessible pour tous

**Mesure n°4** : Extension des compétences de la Foncière métropolitaine Centres-Villes Vivants

**Mesure n°5** : Opération "200 hectares sanctuarisés"

**Mesure n°6** : Programme "Grands Projets Nourriciers"

**Mesure n°7** : Fonds Biodiversité Métropolitain pour l'agriculture urbaine et de proximité

**Mesure n°8** : Stratégie de "résilience et sécurité alimentaires"

**Mesure n°9** : Animer le réseau francilien des Projets Alimentaires Territoriaux

**Mesure n°10** : Programme de réciprocité urbain-rural

# 4. RECOMMANDATIONS

En avril 2024, dix mesures phares du PAM sont votées en Conseil métropolitain. Les membres du groupe de travail se sont appuyés sur ces dix mesures pour produire leurs recommandations.

Les recommandations du CoDev proposent d'approfondir certaines de ces mesures tout en mettant en valeur l'importance d'une approche transversale de l'alimentation.

**1** Création d'un réseau « d'explorateurs » métropolitain

**2** Impulser l'accès à l'éducation alimentaire par la restauration collective

**3** Inciter à la création de groupements d'achats citoyens

**4** Créer un centre de ressources et d'animation métropolitain

**5** Organiser une coordination autour de la précarité alimentaire étudiante

**6** Faciliter l'accès à des produits sains et de qualités pour tous

**7** Développer les jardins partagés et familiaux

**8** Développer l'agriculture urbaine comme soutien à l'éducation alimentaire

**9** Placer la MGP en position de coordinatrice des Plans Alimentaires Territoriaux

**10** Inciter à de la représentation habitante au sein des Plans Alimentaires Territoriaux

Les recommandations sont suivies dans ce rapport de plusieurs propositions d'expérimentations que la Métropole du Grand Paris pourrait mettre en place ou soutenir.

## 1 : Faire de l'éducation à l'alimentation une priorité de l'action métropolitaine

L'éducation à l'alimentation concerne l'ensemble des métropolitains et pas seulement les plus précaires. L'acculturation aux questions alimentaires, depuis l'agriculture jusqu'à la transformation des produits, est très inégale, quels que soient les publics, urbains ou ruraux, jeunes ou âgés, pauvres ou riches.

Pour réussir une politique d'éducation à l'alimentation auprès de l'ensemble des métropolitains, il apparaît nécessaire de sortir d'une vision moralisatrice du « bien manger », en opposant des comportements alimentaires à d'autres, sur la seule base des catégories sociales.

Les politiques publiques existantes ont trop tendance à cibler les groupes sociaux définis comme précaires à partir de clichés relatifs à leurs supposés comportements alimentaires.

A l'opposé de cette approche moralisatrice, la Métropole du Grand Paris pourrait proposer une vision de l'éducation à l'alimentation fondée sur le partage d'expériences, afin que les acteurs apprennent les uns des autres en fonction des contextes, des contraintes et des opportunités de chacun.

### RECOMMANDATION DU CODEV

Faire de la Métropole du Grand Paris l'acteur central de la diffusion des dispositifs d'éducation à l'alimentation et à l'agriculture en favorisant la constitution de réseaux d'acteurs à disposition des municipalités.

L'animation d'un réseau à cette échelle est l'un des objectifs du PAM, et ajouterait à la coopération un volet éducatif.



## 2 : Impulser l'accès à l'éducation alimentaire par la restauration collective

Dans le cadre de la démocratie alimentaire, la notion d'éducation à l'alimentation et aux pratiques alimentaires saines et durables est primordiale pour les membres du CoDev. Sans éducation alimentaire, il ne peut pas y avoir de démocratie alimentaire. L'accès à la connaissance est essentiel.

Ainsi, les membres proposent de cibler prioritairement les enfants et les adolescents sur cette question. Dans ce cadre, les cantines des établissements scolaires pourraient jouer un rôle important et proposer, par exemple des cours de cuisine et des formations aux goûts et à la saisonnalité des produits.

Le CoDev propose que la MGP incite à la multiplication des usages de certains équipements des collectivités territoriales comme les restaurants scolaires aujourd'hui destinés trop souvent à une unique mission.

La mise à disposition de ces équipements à des associations, par exemple, pourrait favoriser l'émergence d'initiatives de cuisine collective. Cela permettrait à des personnes précaires, mais aussi à ceux qui souhaitent échanger autour de leur pratique de la cuisine et de l'alimentation,

de pouvoir accéder à des installations complètes (souvent manquantes dans des logements de petite taille) en plus de créer un lien social bénéfique à toutes et tous.

Ce dispositif permettrait également de lutter contre la précarité énergétique (coût énergétique de la cuisine) ainsi que de faciliter une meilleure alimentation pour des personnes subissant des formes de précarité rendant difficile l'accès à des équipements de cuisine corrects (par exemple, pour les familles vivant à l'hôtel, ou dans des centres d'hébergement).

Cependant, les membres du CoDev ont conscience que certaines communes possèdent des écoles qui ne sont pas équipées pour cela. Ainsi, la MGP pourrait mettre en place un fonds d'accompagnement des communes pour moderniser leurs équipements.

Le CoDev tient aussi à saluer pleinement l'initiative de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la 3e édition de l'appel à projets "Restauration Collective Bio et Locale". Celle-ci inclut dorénavant "l'éducation au goût à travers l'animation de sessions à destination des convives" et souhaite que davantage de communes s'investissent dans ce sens.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- Mise en place d'un fonds métropolitain de modernisation des cantines scolaires et des cuisines collectives.
- Aider les communes à trouver des solutions pour mettre à disposition leurs équipements de cuisine collective à des associations et ou des collectifs promouvant la cuisine en commun et le partage autour de l'éducation à l'alimentation.
- Création d'une "boîte à outil" intégrant plus explicitement la notion d'éducation et de formation des employés des cuisines scolaires et collectives à destination du jeune public, au sein du programme « Cantines Engagées pour la transition alimentaire » inscrit au Plan Alimentation Métropolitain de la Métropole du Grand Paris. Cette boîte à outil viserait à aider les communes à déployer des actions dans leurs cantines.

### 3 : Inciter à la création de groupements d'achats citoyens

Le CoDev a pu bénéficier lors d'une audition d'un retour d'expérience de l'initiative "Emplettes et Cagettes" en Lorraine dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial du Grand Nancy, présentée par Huguette Boissonnat.

Cette initiative propose de mettre à disposition d'un public fragile une offre de produits alimentaires élémentaires choisis et négociés par et avec les consommateurs. La Métropole du Grand Nancy a soutenu activement cette démarche participative notamment en l'adossant aux commandes de la restauration collective publique.

La Métropole du Grand Paris pourrait s'inspirer de cette initiative en étudiant les conditions de mise en œuvre de groupements d'achats métropolitains. Ces groupements concerneraient dans un premier temps la restauration collective. Un second volet plus complexe à mettre en place mais tout aussi pertinent, pourrait favoriser la création de groupement d'achats citoyen au niveau communal en lien avec les associations locales (par exemple le réseau VRAC). Ces groupements d'achats pourraient former une pierre angulaire du Plan Alimentaire

Métropolitain en appuyant son ambition d'animer des coopérations alimentaires entre le territoire dense que forme la Métropole du Grand Paris, et les territoires adjacents ruraux et agricoles.

Les personnes auditionnées par le CoDev, et bien que ce point ne fasse pas consensus au sein du groupe de travail, ont mis en avant le fait que les agriculteurs étaient encore peu investis dans la construction des Plans Alimentaires Territoriaux. De plus, les agriculteurs intéressés par la création de liens plus directs avec les populations précaires le font souvent à travers le monde associatif, en dehors du réseau des aides alimentaires.

Ces réseaux plus informels sont aussi fragiles et dépendent grandement des volontés individuelles et de la capacité des agriculteurs de dialoguer avec un tissu associatif inégalement réparti sur le territoire. L'institutionnalisation de liens entre agriculteurs et acteurs de la lutte contre la précarité à travers le PAM serait une plus-value significative en faveur de l'éducation à l'alimentation.

## RECOMMANDATION DU CODEV

- Réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'un groupement d'achats métropolitain s'appuyant sur la restauration collective mais également à un groupement de citoyens au niveau communal afin de favoriser les liens entre consommateurs et producteurs.
- Le CoDev souhaite que le PAM prenne en compte la précarité alimentaire. Les membres appuient la mesure inscrite dans le PAM relative à une alimentation de qualité et accessible pour tous.

## 4 : Créer un centre de ressources et d'animation métropolitain

Dans le but de pointer les bonnes pratiques dans ce domaine, les membres du CoDev signalent une initiative intéressante de la région Nord-Pas-De-Calais qui a mis à disposition un "Centre d'études et de Recherches pour le Développement Durable", autonome, portant notamment sur les questions agroalimentaires.

Cette instance, au-delà de donner accès à des informations sur la filière alimentaire, organise des rencontres entre les multiples acteurs de l'alimentation pour que chacun comprenne les contraintes et attentes des uns et des autres.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- Créer un centre de ressources à destination des acteurs de l'alimentation et des métropolitains
- Prévoir l'animation au sein du centre de ressources, afin de permettre un partage d'expérience entre les collectivités et les acteurs de l'alimentation
- Faire du centre de ressource un lieu contribuant, par l'organisation de séminaires, de portes ouvertes, de débats ou d'autres animations, aux échanges entre les citoyens métropolitains et les acteurs du système alimentaire francilien sur les réalités actuelles, les enjeux et les évolutions souhaitables du système alimentaire.

## 5 : Organiser une coordination autour de la précarité alimentaire étudiante

Les membres du CoDev sont étonnés que la mention de “précarité étudiante” n’apparaisse pas dans la mesure relative à la précarité alimentaire dans le Plan Alimentaire Métropolitain.

En effet, la précarité étudiante a été un sujet de préoccupation pendant les réunions du groupe de travail. Actuellement, près de 20%

des étudiants ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires.

Au vu de ces chiffres, les membres invitent la Métropole du Grand Paris, au sein de laquelle une population étudiante dense et nombreuse est présente, à aider, dans un rôle de coordination, à mettre en lumière et soutenir certaines initiatives prises sur le territoire.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- Favoriser la mise en place de réseaux d’entraide, en lien avec les communes, les associations de solidarités, les institutions publiques comme le CROUS. L’objectif serait notamment, dans la continuité du projet actuel de PAM, de rapprocher les producteurs des populations étudiantes et notamment des plus précaires d’entre eux.

- Des groupements d’achats citoyen (voir recommandation 3) pourraient aussi concerner les étudiants à travers des initiatives déjà existantes comme [l’association COP1](#).

## 6 : Faciliter l'accès à des produits sains et de qualité pour tous

Les membres du CoDev ont mis en avant la difficulté d'accéder à des produits sains et de qualité sur le territoire, soit par manque de commerces, soit par manque d'informations sur l'offre existante. Les difficultés sont financières mais également matérielles.

Ainsi, le CoDev demande à faciliter l'accès à une offre commerciale de qualité pour les métropolitains et confirme la transversalité du programme Centres Villes Vivants de la Métropole du Grand Paris.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- En s'appuyant sur la Foncière métropolitaine, favoriser les commerces qui proposent des produits alimentaires de qualité, en circuits-courts et accessibles à tous.

De plus, dans le cadre de la foncière métropolitaine, proposer une collaboration avec les banques alimentaires pour qu'elles puissent avoir à disposition des entrepôts et des espaces logistiques dans la Métropole du Grand Paris.

- Pour lutter contre la précarité alimentaire tout en promouvant une alimentation saine et durable, il est important de remplir tous ces critères et pas seulement partiellement.

- Concernant, la mesure sur la sanctuarisation des 200 hectares, le CoDev insiste pour que les espaces sanctuarisés soient à destination de productions alimentaires relatives aux besoins des métropolitains et non pas pour l'exportation.

- Une solution pourrait être la création d'ORE (Obligations Réelles Environnementales) prévues par le code de l'environnement ([Obligation réelle environnementale | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)).

## 7 : Développer les jardins partagés et familiaux

Les membres du CoDev proposent d'inscrire dans le PAM la préservation et le développement des jardins partagés et familiaux.

En effet, les membres et les personnalités auditionnées soulignent que l'autoproduction permet une meilleure connaissance des saisonnalités ainsi qu'un apprentissage de la cuisine, tout en participant à cultiver des liens sociaux et à fournir une partie (variable selon les tailles des jardins et l'implication

en temps des jardiniers) des productions alimentaires.

Ces jardins partagés pourraient accueillir des arbres fruitiers et une animation pourrait avoir lieu lors des récoltes. Il y a par exemple dans certaines collectivités la fête « de la pomme » ou encore la fête « des vignes ».

Cependant, et les membres en sont conscients, l'autoproduction ne peut pas à elle seule assurer l'accès à des produits sains.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- Inciter les communes à favoriser la création de jardins partagés et familiaux, par exemple au sein des copropriétés privées.
- Cette incitation pourrait passer par la création d'un label métropolitain.
- Un dialogue doit être établi avec les bailleurs sociaux dans le but d'inciter ceux-ci, qui pour certains le font déjà, à développer la mise en place de jardins partagés et familiaux pour éduquer à l'alimentation et à l'agriculture.
- S'assurer que les jardins partagés et familiaux sont bien à destination des habitants et non pas uniquement destinés aux loisirs des catégories plus aisées.

## 8 : Développer l'agriculture urbaine comme soutien à l'éducation alimentaire

Le CoDev souhaite s'appuyer sur le Fonds de Biodiversité Métropolitains pour renforcer le rôle éducatif des projets d'agriculture urbaine dans l'optique de renforcer la démocratie alimentaire.

En effet, l'agriculture urbaine porte ce projet de réapprendre ou apprendre à se nourrir. Il est important pour les urbains d'initier une reprise de contact avec l'agriculture via l'accès à des espaces d'agriculture urbaine.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- Soutenir financièrement les projets d'agriculture urbaine, en privilégiant les projets agroécologiques, portés par les communes en demandant à ajouter un volet éducatif à chaque projet.
- Lors de la mise en place d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine, valoriser les initiatives

venant répondre aux besoins des habitants soit par des jardins partagés, soit par des parcelles destinées à l'autoproduction par les banques alimentaires ou par des associations de solidarité.

## 9 : Placer la MGP en coordinatrice des Plans Alimentaires Territoriaux

Lors du Salon de l'Agriculture 2023, la MGP a reçu le prix de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation pour son projet de préfiguration et d'animation d'un réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Ce rôle d'animation a

été salué par les membres du CoDev, qui le voient comme une opportunité pour la MGP de pouvoir développer des synergies et des coopérations entre territoires urbains et ruraux au travers des PAT.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- Avoir un rôle de coordinateur plein et entier afin de pouvoir créer un espace de partage d'expérience et de mutualisation d'initiatives intéressantes pour l'alimentation des métropolitains.

Cela pourrait s'inscrire dans son rôle de lutte contre la précarité alimentaire.

## 10 : Inciter à de la représentation habitante au sein des Plans Alimentaires Territoriaux

La démocratie alimentaire, c'est aussi la participation des habitants aux processus de décisions et à l'organisation des systèmes alimentaires.

Ainsi, les membres proposent que chaque autorité en charge d'un PAT prévoie une représentation habitante notamment au sein de leur comité de pilotage.

Cette représentation pourrait s'apparenter au travail mené par le Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris autour du PAM.

### RECOMMANDATION DU CODEV

- Insuffler une plus grande prise en compte des attentes et des besoins des métropolitains dans les PAT, sous la forme d'une représentation habitante notamment au sein de leur comité de pilotage.



## 5. PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATIONS

Les membres du groupe de travail souhaitent proposer à la Métropole du Grand Paris plusieurs expérimentations qui pourraient être soutenues ou déployées dans le cadre des politiques publiques accompagnant la mise en place du Plan Alimentaire Métropolitain.

Ces expérimentations ne sont que des suggestions et les membres du Conseil de Développement laissent toute la liberté aux équipes de la Métropole pour mener ou soutenir les expérimentations qui répondent le mieux aux enjeux soulevés dans le PAM.

### • Créer un outil d'aide à la décision pour le recensement des initiatives

Afin d'identifier, d'analyser puis de sélectionner les initiatives et les expérimentations à valoriser dans le cadre de ce groupe de travail, les membres ont travaillé à la mise en place d'une matrice visant à collecter des informations à partir de l'expérience et des connaissances des membres participants.

Le but était à partir d'une démarche fondée sur le partage, de faire un panorama de ce qui existe et de ce qui mériterait d'être connu et d'être dupliqué. Ce travail est essentiel, car le territoire métropolitain regorge d'individus et de groupes proposant des actions innovantes, efficaces et utiles à l'amélioration de l'accès à une alimentation saine et durable.

Il apparaît qu'un tel outillage serait propice au sein de la MGP à mettre en valeur les bonnes pratiques et à les diffuser.

### • Mettre en place un programme métropolitain de valorisation des projets de fermes municipales biologiques et solidaires

Afin de renforcer la distribution d'aliments frais pour les personnes en situation de précarité, la Métropole du Grand Paris pourrait étendre l'expérimentation en cours menée par la ville de Villejuif.

En effet, la commune de Villejuif a fait l'acquisition en octobre 2023, d'une ferme de douze hectares dont deux sont cultivés sous forme d'un maraîcher biologique. Cette ferme est située à 150 kilomètres de Villejuif, dans un territoire rural du nord de l'Yonne. La ferme est gérée en régie par la commune.

Cette ferme permet de distribuer une partie des productions pour des familles en situation de précarité et contribuer à l'approvisionnement en produits frais et bios des six crèches de la ville. En effet, des paniers maraîchers hebdomadaires sont distribués via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des épiceries solidaires.

Des dons sont aussi faits à l'antenne locale du Secours Populaire. L'objectif à terme est d'augmenter progressivement la surface maraîchère de cette ferme et sa production.

Au-delà de l'alimentation et dans le cadre d'une politique de « droit aux vacances », une parcelle accueille des campeurs avec une

priorité donnée aux familles en difficulté financière. Des ateliers de cuisine sont proposés, afin de renforcer les liens entre consommateurs et producteurs.

La Métropole du Grand Paris pourrait valoriser ce type de projets, et pourrait engager une réflexion pour mettre en place un programme métropolitain fondé sur cette expérience.

---

### • Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles urbaines

La ville de Colombes aura bientôt une ferme urbaine sur l'îlot Magellan. Cette ferme accueillera des cultures de produits maraîchers sans pesticides.

Elle aura recours au procédé de l'aquaponie qui est une combinaison de culture de plantes et d'élevage de poissons. Cela permet de valoriser la ressource en eau. La ferme vendra ces produits en circuit-court.

Ce type d'expérience pourrait être valorisé par la MGP par un accompagnement technique, notamment pour aider à évaluer les résultats et les rendre publiques. Cette expérimentation participe plus globalement à valoriser l'innovation, tout en mettant en valeur les bénéfices de la production et de la consommation locale en zone urbaine.

---

### • Un Festival métropolitain sur le thème de l'alimentation

La Ville de Paris organise depuis plusieurs années un « Festival du mieux manger ». Celui-ci comprend des conférences sur le sujet, mais également des ateliers de découverte des produits locaux.

La Métropole de Toulouse organise également un « Festival du Bien Manger ». Ce festival existe aussi dans d'autres intercommunalités sous des formes variées.

Le CoDev préconise que la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec les communes volontaires, organise un événement de sensibilisation similaire dans un but de promotion de la démocratie alimentaire, du renforcement des circuits-courts par la promotion des productions locales et de lutte contre la précarité.

---

### • Déployer des plateformes d'approvisionnement de la restauration scolaire sur le territoire métropolitain

Le département de la Seine-et-Marne a créé une plateforme de regroupement, de transformation et de conditionnement de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective de l'est francilien.

Elle fournit des produits frais aux cantines (fruits, légumes, volailles, produits laitiers) pour plus de vingt millions de repas par ans dans les collèges et lycées du département. A terme, d'autres types de restaurations collective et commerciales pourraient être associées.

La Métropole pourrait participer à la diffusion de cette initiative aux territoires et aux communes du cœur de l'agglomération.

---

- **Valoriser ou inciter à former les cuisiniers des cantines scolaires**

La Ville de Romainville a mis en place depuis 2023 une cantine où les repas sont cuisinés chaque jour sur place, avec des ingrédients bios, locaux et de saison. Les équipes sont formées à la fois à la cuisine de qualité, mais aussi à devenir pédagogue pour partager leur expérience de cuisine.

Les membres du CoDev proposent que la Métropole du Grand Paris s'appuie sur cette politique locale pour inciter d'autres communes et établissements scolaires à l'adopter, avec deux objectifs : la formation des équipes et la diffusion d'une culture commune de l'alimentation saine et durable auprès des jeunes enfants. Sensibiliser à tous les âges est essentiel pour approfondir la notion de démocratie alimentaire.

---

- **Promotion et diffusion du Plan Alimentaire Métropolitain**

Afin d'assurer une opérationnalité du Plan Alimentaire Métropolitain par les 131 communes de la Métropole, celle-ci pourrait organiser une communication innovante, à destination non seulement des services municipaux, mais aussi des habitants, des usagers, des commerçants, des associations, des publics précaires et jeunes.

Une large diffusion des orientations du PAM et notamment de ses volets de lutte contre la précarité alimentaire, de valorisation des circuits-courts, des actions recommandées et des dispositifs de soutien aux initiatives locales, pourrait être un instrument efficace de la politique alimentaire métropolitaine.

---

## 6. CONCLUSION

Le Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris sera attentif au développement du Plan Alimentaire Métropolitain, ainsi qu'aux actions mises en place par la Métropole du Grand Paris, les communes et l'ensemble des acteurs de l'alimentation.

Les membres du deuxième groupe de travail ont aussi exprimé le souhait que l'on donne davantage la place aux citoyens sur les questions alimentaires. Ce rapport permet de faire émerger de premières pistes en ce sens.



**Métropole**  
**du Grand Paris**